

- Plenum : les porte-parole expliquent les règles de leur groupe à la classe. Ensuite, la classe discute pour savoir si certaines règles se chevauchent ou se répètent, en comparant de manière croisée les listes de chaque groupe. Ils s'accordent démocratiquement sur ce qu'il faut supprimer ou synthétiser.
- Vote sur les règles. Chaque E reçoit quatre pions ou points adhésifs. Il peut les assigner à des règles qu'il estime valables en classe. Les E peuvent attribuer les points comme ils le souhaitent (tous sur une seule règle ou répartis sur 2, 3 ou 4 règles). La classe adoptera les quatre règles ayant reçu le plus de votes. Elles sont écrites sur une affiche qui est signée par tous les E et placée à un endroit bien visible dans la classe.

## 6.6 L'affiche des droits de l'homme

### Objectif

*Les E discutent de certains droits de l'homme de manière plus approfondie et développent également leur habileté créative.*

4°-9° années

45 min



Matériel :  
grandes feuilles de papier,  
feutres, ciseaux, colle, vieux  
journaux et magazines, images et  
photos ; texte de la « Con-  
vention européenne des droits de  
l'homme » ou de la « Déclaration  
universelle des droits de l'homme  
» (faciles à trouver sur Internet).

Déroulement :

- Les E forment des groupes de quatre.
- Le P assigne un article tiré des « Droits de l'homme » à chaque groupe (variante : les E peuvent décider eux-mêmes de l'article qu'ils veulent traiter).
- Chaque groupe réalise une affiche sur « son » droit de l'homme. L'affiche contient les éléments suivants :
  - le titre indiquant le droit de l'homme choisi par le groupe ;
  - le passage correspondant dans la « Convention européenne des droits de l'homme » ou la « Déclaration universelle des droits de l'homme » ;
  - une image (symbole, pictogramme) qui représente le droit de l'homme en question (par ex. une roue pour la liberté de mouvement, une bouche ou des lèvres pour la liberté d'expression et de parole).
- Pour les classes de niveau plus avancé, l'affiche contiendra une analyse de la structure de l'article des droits de l'homme choisi, concernant :
  - les personnes qui ont droit à ce droit ou pour lesquelles ce droit est particulièrement important ;
  - son contenu (ce que le droit protège ou garantit) ;
  - les moyens de sa mise en œuvre ou application ;
  - éventuellement des exemples possibles de violations de ce droit.
- Les E présentent leur affiche à la classe et en discutent.